



Adhésion à l'association des collectivités forestières du Morbihan

DEL11_2023_09_18

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 28

Le dix-huit septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, GUÉGAN Christian, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : LE ROUX Anne, MARETTE Nadège, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, EVANO Thomas, ANN Véronique.

Pouvoirs : LE ROUX Anne donne pouvoir à GARIDO Véronique
De COUESBOUC Régis donne pouvoir à LE DRÉAN Jérôme
De KERIZOUET Isabelle donne pouvoir à EVANNO Sophie
FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick
PROD'HOMME Anne Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn
Du PREMORVAN Erika donne pouvoir à GUÉGAN Christian
EVANO Thomas donne pouvoir à EVANNO Eric
ANN Véronique donne pouvoir à PENNANEAC'H Mélanie

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Monsieur Laurent DUVAL

Le Maire informe l'assemblée :

L'importance des feux de l'été 2022, notamment dans le Morbihan, a rappelé aux élus, l'importance de la gestion durable des forêts. La démarche de constitution de l'association des collectivités forestières du Morbihan a été initiée par Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan et membre du Groupe d'études "Forêt et filière bois" au Sénat.

Qu'une collectivité territoriale en soit propriétaire ou non, l'association estime que le rôle des élus locaux est fondamental dans la politique forestière territoriale. En effet, avoir une vision de l'espace forestier est un atout de développement considérable pour les espaces ruraux et urbains. Le contexte international et environnemental révèle aujourd'hui toute l'importance des questions d'autonomie énergétique des territoires et l'engagement pour le climat. Enfin, le soutien à une économie de proximité de la filière forêt-bois est une politique largement partagée par les différentes collectivités du territoire.

La présidence en a été confiée à Jacques LE NAY. Le bureau et le conseil d'administration provisoires ont ainsi été élus afin de pouvoir mettre en route cette initiative, encouragée par le Préfet et le Président du Département, de concert avec les associations d'élus (AMF et AMR 56).

Le rôle de l'association, décliné départementalement est La Fédération nationale des Communes forestières représente les intérêts de ses membres auprès des instances décisionnelles : européennes, nationales et locales. Elle est force de propositions dans l'élaboration des politiques liées à la forêt et au bois et fait reconnaître le rôle des élus forestiers, garants de l'intérêt général.

- La Fédération apporte une contribution importante pour construire une politique forestière nationale.
- Porte-parole des élus et attachée au régime forestier, elle agit pour garantir la gestion durable des forêts publiques avec l'ONF.
- Convaincue du rôle essentiel des espaces forestiers dans le développement économique des territoires, elle s'engage pour la filière forêt-bois.
- Depuis plus de 15 ans, elle travaille en lien avec les collectivités et l'Etat pour mettre en oeuvre des politiques forestières territoriales.
- Au coeur du processus décisionnel, elle s'inscrit dans la politique européenne.
- Parce que la forêt n'a pas de frontières, elle coopère à l'international.

L'adhésion annuelle est de 500 € pour les collectivités de la strate 5 000 à 10 000 habitants.

Le Maire propose à l'assemblée l'adhésion à l'association des collectivités forestières du Morbihan pour une cotisation annuelle de 500€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association des collectivités forestières du Morbihan ;
- **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle de 500 €.

ADOPTÉ : à 22 voix pour et 6 abstentions.



Fait à LANGUIDIC, le 20 SEP. 2023
Le Maire,


Laurent DUVAL